

Royan, le 14 mai 2018

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Franck SCHMITT
Responsable Agence
MERLING PROFESSIONNEL

40 avenue Paul Langevin
Boîte Postale 30029
17182 PERIGNY Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 885 8882 3

OBJET : Location, maintenance et approvisionnement de distributeurs
et fontaines à eau pour les besoins de la Ville de ROYAN
Marché à procédure adaptée - 18.1.1.005-001
Lot n°1 : « Location, maintenance et approvisionnement de distributeurs de boissons »
(chaudes et froides)

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous notifier le **lot n°1** « Location, maintenance et approvisionnement de distributeurs de boissons » du marché de FOURNITURES correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe :

- un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme
- un exemplaire de l'acte d'engagement revêtu du cachet dit « exemplaire unique »

Je vous souhaite bonne réception de ces documents et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la Ville de ROYAN,



Patrick MARENGO
Port. : 07.76.14.10.24

Exp. en DAR
le 18.5.18

P.J./2

En provenance de :

~~PIERING P. / chenevel~~

~~110 avenue Paul Langevin~~

~~Boite Postale 30029~~

~~17132 PERIGNY Cedex~~

SRRP - PFC 304 - 3010702101 - 0817



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 885 8882 3**



LA POSTE 03151A 22-05-18 FRANCE FRAB

Présenté / Avisé le : 22/05/18

Distribué le : 22/05/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature

(Préciser Nom et Prénom
si mandataire)

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature Facteur*

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de Royan

SJ

Hôtel de Ville

(Noli/Bassac Ltd)

80 avenue de Beaulieu

17205 ROYAN Cedex



D) 18.263-1



**MARCHES PUBLICS
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Comande Publique
Affaires Juridiques
80 avenue de Pontailiac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex**

LOCATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET FONTAINES A EAU

Lot n°1 : location de distributeurs de boissons (chaudes et froides)

Acte d'Engagement du lot n° 1

N° de marché

18 | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 | -001

ACTE D'ENGAGEMENT

▪ Maître de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :

VILLE DE ROYAN

▪ Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :

211 703 061 000 13

▪ Objet du Marché :

LOCATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET FONTAINES A EAU

▪ Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en **PROCEDURE ADAPTEE** en application des dispositions des articles 4 et 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (**OMP**) et 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (**DMP**).

▪ Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire

▪ Ordonnateur :

Monsieur le Maire

▪ Comptable public assignataire des paiements :

Madame la chef du service comptable de ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Lot n°1 – location de distributeurs de boissons chaudes et froides

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 48 de l'OMP ainsi que toute déclaration sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (article 48-I-1° du DMP), soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) tel que décrit dans le règlement de la consultation, objet des présentes, ou hors du cadre dudit dispositif,

Le signataire (Candidat individuel),

Monsieur **Franck SCHMITT**

Agissant en qualité de **RESPONSABLE AGENCE**

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale ..

Adresse

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

engage la société **MERLING PROFESSIONNEL** sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

MERLING PROFESSIONNEL DU GROUPE MERLING TORREFACTEUR

40 AVENUE PAUL LANGEVIN – BP 30029 - 17182 PERIGNY CEDEX

TEL. 05 46 41 49 47 - FAX 05 46 41 74 92 - E-MAIL : CONTACT@GROUPEMERLING.FR

SIREN 404 155 897 – APE 4799B

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 04 404155897

Le mandataire (Candidat groupé),

M _____

Agissant en qualité de

désigné mandataire : du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____ Télécopie : _____

Numéro de SIRET : _____ Code APE : _____

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.), 80 avenue de Pontailac, 17200 ROYAN dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics ») et/ou le site internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>, et le site internet du BOAMP à l'adresse électronique suivante : <http://www.boamp.fr>.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (C.C.A.G.FCS), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Les prix sont ceux mentionnés dans le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) et seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées. Seuls les prix unitaires sont contractuels, les quantités étant données à titre indicatif et n'engageant pas le pouvoir adjudicateur. D'une manière générale, en cas de discordance entre des montants figurant en chiffres et ceux en lettres, seuls les montants indiqués en lettres prévaudront à défaut d'avoir fait l'objet d'une rectification lors d'échanges dans le cadre de précisions demandées par le pouvoir adjudicateur, ou lors de la négociation éventuelle ou de mise au point avec le(s) soumissionnaire (s) retenu(s).

L'évaluation de l'ensemble de la prestation telle qu'elle résulte du bordereau des prix unitaires (B.P.U.) et figurant à l'annexe financière jointe au présent acte d'engagement est fixée forfaitairement par rapport à des quantités données à titre indicatif dans le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) n'engageant pas le pouvoir adjudicateur.

L'accord-cadre est passé sous forme de marché à bons de commande avec montant minimum et montant maximum pour toute sa durée :

➤ Montant minimum annuel : 20 000 euros Hors Taxes
(si durée du marché supérieure à un an)

Taux de T.V.A. : 20 %

Montant T.T.C. : 24 000 euros

➤ Montant maximum annuel : 40 000 euros Hors Taxes
(si durée du marché supérieure à un an)

Taux de T.V.A. : 20 %

Montant T.T.C. : 48 000 euros

Ces montants constituent le seul engagement de la Collectivité.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.P. , le ou les opérateurs économiques ci-après désignées :

- refusent³ de percevoir l'avance,
- acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'opérateur économique renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une période initiale de 24 (*vingt quatre*) mois, à compter de la notification du marché. Ce marché peut être reconduit tacitement une fois pour une période de 12 (douze) mois. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 (trois) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Les autres délais d'exécution des prestations seront repris, le cas échéant, à chaque bon de commande.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : **MERLING PROFESSIONNEL**

Pour les prestations suivantes :

² Cocher la case correspondant à votre situation

³ Cocher la case correspondant à votre situation

Domiciliation : **BANQUE TARNEAUD**

Code Banque : **10558** Code Guichet : **04520** N° de compte : **10593300200**

Clé RIB : **54** IBAN : **FR76 1055 8045 2010 5933 0020 054** BIC : **TARNFR2L**

▪ Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

▪ Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES⁴ (à remplir si marché de fournitures)

Pays de l'UE (Union Européenne)

Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)

Autres pays :

⁴ Rayer les mentions inutiles

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 48-I-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) ou hors du cadre dudit dispositif, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l' article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - les justificatifs d'immatriculation (article D. 8222-5-2° du C.T. et article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
 - dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L. 8222-6 du C.T. et article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances) (article L. 241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article 51-II du DMP, arrêté du 25 mai 2016) ;
- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L. 613-1 du code de la sécurité sociale (article 2.II de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intérimaires (article 2.III de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L. 5212-5 du code du travail (article 2.IV de l'arrêté du 25 mai 2016) ;

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujetti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.).

je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, à chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement transmise à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) et une copie du document désignant mon représentant en France (article R. 1263-12 du C.T.).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article 51-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail conformément à l'article 51-III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A Perigny

Le 24/03/18

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

Lu et approuvé



MERLING

PROFESSIONNEL

40 Avenue Paul Langevin - BP 30029

17182 PERIGNY CEDEX

Tél. 05 46 41 49 47

SAS au capital de 10 000 000 €

Siren 404 155 897 - APE 4799B

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 05 octobre 2017, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

A ROYAN
Le 14 mai 2018



Le Maire de la Ville de Royan,

Patrick HARENGO

Elle est complétée par les annexes suivantes⁵ :

Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;

Autres annexes (A préciser) :

⁵ Cocher la case correspondante

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁶

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

⁶ Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

2 La totalité du bon de commande n°

Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres) :

et en lettres :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* :

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

le⁷

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre)* à :

.....

.....

Montant initial :

.....

⁷ Date et signature originales

- Ramené à :

- Porté à :

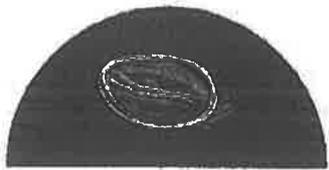
A le⁸

Signature

⁸ Date et signature originales

ANNEXE N°1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			



PROPOSITION TARIFAIRE





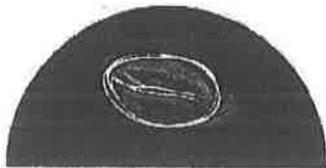
PROPOSITION COMMERCIALE

Offre tarifaire

	CAFÉ GRAINS	CAFÉ SOLUBLE	AUTRES BOISSONS CHAUDES	CONFISERIES SNACKS	EAU	CANETTES 33CL
MONNAIE USAGERS	0,30€ TTC	0,30€ TTC	0,30€ TTC	À partir de 0,35€ TTC	À partir de 0,50€ TTC	0,80€ TTC
CLEF* AGENTS	0,00€	0,00€	0,00€	À partir de 0,35€ TTC	À partir de 0,50€ TTC	0,80€ TTC
FACTURATION CONSO CLEF*	0,25€ HT	0,25€ HT	0,25€ HT			

Avec les clefs, pour les agents, les distributeurs de boissons chaudes sont en libre-service gratuit ainsi que les machines à café Saeco Ambra : les consommations sont facturées 0,25€ HT (TVA 10%) à la VILLE DE ROYAN





LE SNACK

Tarifs des produits

	CLEF MONNAIE	CLEF MONNAIE	CLEF MONNAIE
3 D's	0,75 €		
Abricots secs	0,80 €		
Biscuit Gerblé Lait Chocolat	1,00 €		
Biscuit Gerblé Sésame	1,00 €		
Bourty	0,85 €		
Bret's chips nature	0,35 €		
Bret's poulet braisé	0,45 €		
Bret's barbecue	0,45 €		
Brownies Brassard	0,70 €		
Cake aux Fruits ERTE	0,75 €		
Cake&Choc Milka	0,50 €		
Chewing gum Hollywood	1,00 €		
Compote gourde pomme BIO	0,85 €		
Cookies x2 Max Havelaar	0,65 €		
Côte d'Or chocolat noir	1,00 €		
Côte d'Or chocolat lait	1,00 €		
Crunch Snack	0,70 €		
Galette Royale 70g	0,65 €		
Gaufre nature	0,55 €		
Gaufre liegeoise	0,70 €		
Gaufre chocolat	0,70 €		
Gaulbeur	0,55 €		
Granola		0,60 €	
Grany Pomme		0,70 €	
Hari Polka 120g		1,30 €	
Haribo Hari 120g		1,30 €	
Haribo Tagada		1,30 €	
Kinder Bueno		1,00 €	
Kinder Bueno White		1,00 €	
Kinder Country		0,55 €	
Kit Kat		0,75 €	
Kit Kat Chunky		0,85 €	
Lion		0,65 €	
M&M'S 45g		0,75 €	
M&M'S 100g		1,60 €	
Madeleines nature		0,80 €	
Madeleine ERTE 100g		1,00 €	
Madeleines marbrées chocolat		0,80 €	
Madeleines allégées pommes		0,90 €	
Madeleine Bijou		0,90 €	
Madeleines pépites de chocolat		0,35 €	
Maltesers 85g		1,50 €	
Mars cœur fondant		0,75 €	
Maxi galette royale 100g		0,85 €	
Milka Daim			0,85 €
Milka Oreo			0,85 €
Napolitain Lu			0,75 €
Oreo			0,75 €
Petit Déj			0,75 €
Petit écolier			0,75 €
Pik et crok			0,75 €
Pomme			0,40 €
Pruneaux secs			0,80 €
Savane choco x2			0,65 €
Skittles			0,85 €
Snickers			0,85 €
Snickers King Size			1,00 €
Special K chocolat			0,75 €
Sundy			0,85 €
Regalad fruits 150g			1,80 €
Tablette chocolat Milka 100g			1,60 €
Toblerone			0,85 €
Twix			0,75 €
Twix King Size			1,00 €



